



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 202309

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du jeudi 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b><u>Etaient présents :</u></b> BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p><b><u>Etaient absents excusés :</u></b> BASEUIL Roland, ayant donné pouvoir à LAROCHE Lucas</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> LAMBOROT Cécile</p> <p><b><u>Secrétaire de Mairie :</u></b> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 12</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p>Date de convocation : 23/02/2023</p>
--	--

**OBJET : DELIBERATION**  
**Relative à l'approbation des statuts du SYDESL**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération par laquelle la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf adhère au Syndicat Départemental de Saône et Loire (SYDESL),
- Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;

- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

**DECIDE :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- D'autoriser le Maire / Président à prendre réaliser toutes les actions nécessaires en découlant
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 02 mars 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

